



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 2 juin 1967,
à 11 heures

Quarante-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 23 de l'ordre du jour:

Mise en œuvre des recommandations du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées (fin) .

Point 24 de l'ordre du jour:

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme et incidences budgétaires du programme

91

Point 27 de l'ordre du jour:

Examen de l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session

93

Pouvoirs des représentants

95

Organisation des travaux

95

Président: M. Milan KLUSÁK
(Tchécoslovaquie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Belgique, Cameroun, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Autriche, Chine, Cuba, Italie, Japon, Yougoslavie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Mise en œuvre des recommandations du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées (fin) [E/4318]

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme et incidences

budgétaires du programme (E/4331/Add.1 à 19 et corrigenda, E/4331/Rev.1 et Corr.1 et Rev.1 [annexe], E/4355 et Add.1)

1. M. MacLAREN (Canada) déplore que le Conseil n'ait pas le temps de consacrer au point 23 l'attention qu'il mérite et que le Secrétariat n'ait pas été en mesure de rendre compte plus en détail de la mise en œuvre des recommandations du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées^{1/}. Il est particulièrement regrettable que le Conseil n'ait pas été tenu au courant des décisions prises à ce sujet par l'Organisation des Nations Unies elle-même. A sa quarante-troisième session, le Conseil sera par conséquent saisi des rapports à la fois des institutions spécialisées et de l'Organisation des Nations Unies sur les mesures qu'elles auront prises pour appliquer les recommandations, bien qu'il ait été convenu en 1966 que les sessions de printemps seraient désormais consacrées principalement aux travaux de l'ONU et les sessions d'été à ceux des institutions.

2. M. VIAUD (France) dit que la mise en œuvre des recommandations du Comité ad hoc doit s'effectuer graduellement, car cette question est si vaste et intéresse un si grand nombre d'organisations que les résultats souhaités par l'Assemblée générale ne peuvent être obtenus du jour au lendemain. Le Conseil aura à plusieurs reprises l'occasion d'en discuter, notamment lorsqu'en étudiant le point 24 il abordera l'examen du rapport du Comité du programme et de la coordination^{2/} dont certains éléments sont étroitement liés aux recommandations du Comité ad hoc. M. Viaud doute que le Conseil soit en mesure de se prononcer sur ce rapport qui est le fruit de débats prolongés et il suggère en conséquence d'en différer l'examen jusqu'à la quarante-troisième session.

3. M. Viaud souligne que la mise en œuvre des recommandations du Comité ad hoc, pour être satisfaisante, exige l'entière coopération des directeurs généraux des diverses organisations rattachées à l'ONU. Il espère que le Conseil s'efforcera d'envisager les activités dans une perspective à moyen terme, car il n'est pas possible d'assurer la coordination au jour le jour. Il n'est pas sûr toutefois que les hauts fonctionnaires intéressés du Secrétariat scient du même avis. Le Secrétariat doit éviter d'envisager la question dans un cadre trop étroit. La délégation française estime que le rôle du Conseil doit être d'harmoniser les tendances plutôt que de s'arrêter aux détails budgétaires, cette dernière fonction étant dévolue au Comité consultatif pour les questions administratives et

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343, chap. VII, VIII et IX.

^{2/} Distribué ultérieurement sous la cote E/4383.

budgétaires et à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. M. Viaud espère en conséquence que, lorsqu'il abordera la question de la mise en œuvre des recommandations du Comité ad hoc, à sa quarante-troisième session, le Conseil pourra faire un examen approfondi de l'évolution de plusieurs années ainsi que du programme de travail dans l'im-médiat.

4. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) dit que le Conseil n'a pas d'autre ressource que de différer l'examen du point 23 jusqu'à la session d'été. Il tient cependant à souligner que sa délégation attache une extrême importance à la mise en œuvre rapide des recommandations du Comité ad hoc approuvées à l'unanimité par l'Assemblée générale [résolution 2150 (XXI)]. Il craint que le principe selon lequel il ne devrait pas se tenir par un "plus d'une grande conférence spéciale" ne devienne lettre morte. Il est d'ailleurs impossible d'appliquer ce principe tant que le Secrétaire général n'aura pas proposé, comme le suggère le Comité ad hoc^{3/}, une définition généralement acceptable de l'expression "grande conférence spéciale". A plusieurs reprises, les représentants du Secrétaire général sont intervenus dans divers organes pour faire savoir aux délégations que ce qui leur semblait être une conférence importante n'était pas en fait une "grande conférence spéciale". Il en résulte que de nombreuses grandes conférences continuent de se tenir chaque année, gênant toutes les délégations, même celles des grands pays, et leur imposant des dépenses de plus en plus lourdes. Il est urgent que le Secrétaire général prête son assistance pour ramener le programme des conférences à de justes proportions. M. Blau demande donc instamment au Secrétaire général de présenter au Conseil, à sa quarante-troisième session, une définition concrète de l'expression "grande conférence spéciale".

5. M. Blau accorde au représentant de la France que le Conseil n'a pas le temps d'examiner comme il convient le rapport du Comité du programme et de la coordination à la présente session; il faudrait donc en différer l'examen jusqu'à la session d'été.

6. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souscrit lui aussi à la proposition du représentant de la France. Les rapports sur la mise en œuvre des recommandations du Comité ad hoc pourraient donc être examinés à la quarante-troisième session, en même temps que le rapport du Comité du programme et de la coordination dont les deux parties seraient considérées ensemble.

7. M. MUZIK (Tchécoslovaquie) estime lui aussi que l'examen du point 23 devrait être renvoyé à la quarante-troisième session. Les recommandations sont plus importantes que la note du Secrétaire général (E/4318) ne paraît l'indiquer et M. Muzik espère que des informations plus précises seront communiquées aux délégations lorsque la question sera examinée à la session d'été.

8. Il existe un rapport étroit entre les recommandations du Comité ad hoc et les travaux du Comité du programme et de la coordination. M. Muzik souscrit

^{3/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343, par. 104, alinéa e.

donc à la suggestion du représentant de la France tendant à surseoir également à l'examen du point 24 jusqu'à la quarante-troisième session.

9. M. ONKELINX (Belgique) note que les membres du Conseil semblent s'accorder à penser que l'examen du rapport du Comité du programme et de la coordination devrait être renvoyé à la quarante-troisième session. S'il en est ainsi, le Conseil faciliterait beaucoup la tâche du Secrétariat en prenant dès maintenant une décision dans ce sens.

10. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) reconnaît que le Conseil n'est pas en mesure d'examiner le point 23 quant au fond et que la question devrait donc être reportée à la quarante-troisième session. Il n'a pas d'objection à la proposition belge qui, en fait, rendrait service au Secrétariat. Sir Edward Warner souligne que sa délégation appuie fermement l'ensemble des recommandations du Comité ad hoc, telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 2150 (XXI).

11. M. ATTIGA (Libye), appuyé par M. MUZIK (Tchécoslovaquie), demande que la documentation prévue pour la quarante-troisième session soit mise à la disposition du Conseil dans la semaine à venir. Il convient que le Conseil ne devrait pas demander tout de suite le rapport du Comité du programme et de la coordination s'il n'a pas l'intention de l'examiner à la présente session. Ce rapport devrait toutefois lui être soumis assez longtemps à l'avance.

12. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) dit que le Comité du programme et de la coordination a lui-même recommandé que son rapport soit renvoyé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. S'il approuve cette recommandation, le Conseil pourrait se prononcer dans ce sens en même temps qu'il décidera de surseoir à l'examen du rapport jusqu'à la quarante-troisième session.

13. M. PEREZ GUERRERO (Venezuela) appuie cette suggestion.

14. M. VIAUD (France) juge lui aussi la proposition judicieuse. Il a fallu au Comité du programme et de la coordination quatre semaines de travail intense pour rédiger son rapport. Le Conseil ne peut espérer en traiter convenablement en quelques minutes à la fin de la session. Le rapport devrait cependant être transmis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à titre d'information et non pas en tant que document approuvé par le Conseil.

15. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) estime lui aussi que le rapport du Comité du programme et de la coordination doit être transmis uniquement à titre d'information.

16. Le PRESIDENT suggère que le Conseil prenne acte de la note du Secrétaire général (E/4318), étant entendu que le point 23 sera examiné à la quarante-troisième session.

Il en est ainsi décidé.

17. Le PRESIDENT suggère que le Conseil prenne note du fait que le Comité du programme et de la coordination a établi son rapport concernant le point 24, approuve la recommandation du Comité

tendant à transmettre ce rapport au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et décide de remettre l'examen dudit rapport à sa quarante-troisième session.

Il en est ainsi décidé.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session (E/4323 et Corr.1 et Add.1 et 2, E/L.1160, E/L.1162)

18. M. RAHNEMA (Iran) constate que le Secrétaire général a suggéré au Conseil, au paragraphe 5 du document E/4323/Add.1, d'étudier la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour une question concernant les relations dans les domaines économique et social entre le Conseil économique et social et les organisations intergouvernementales non rattachées à l'Organisation des Nations Unies. Sa délégation ne voit pas d'inconvénient à l'inscription sous cette rubrique de la question proposée par les représentants de l'Iran, du Pakistan et de la Turquie (E/4323/Add.2), à condition qu'elle fasse l'objet d'une subdivision distincte.

19. M. VIAUD (France) dit que, bien qu'il ne puisse prendre position à l'heure actuelle sur le fond de la proposition énoncée dans le document E/4323/Add.2, il ne voit aucun inconvénient à ce que la question proposée soit inscrite à l'ordre du jour provisoire. Il vaudrait mieux cependant l'examiner dans le cadre de la question générale suggérée par le Secrétaire général au paragraphe 5 du document E/4323/Add.1, plutôt que d'en faire l'objet d'une subdivision distincte puisque le Conseil peut être saisi de demandes analogues avant la prochaine session.

20. M. S. K. SINGH (Inde) appuie cette observation.

21. M. RAHNEMA (Iran) dit que toute requête similaire pourrait, le cas échéant, faire l'objet d'une subdivision supplémentaire.

22. M. ATTIGA (Libye) n'a pas d'objections à ce que la question nouvelle proposée dans le document E/4323/Add.2 soit inscrite à l'ordre du jour; la manière d'aborder la question pourrait être examinée à la prochaine session du Conseil.

23. M. Attiga fait observer que le point 24 de l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session, concernant les rapports du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), ne sera pas abordé avant la reprise de la session du Conseil. Il serait utile de faire en sorte que les résumés préliminaires de ces rapports soient mis à la disposition du Conseil à sa prochaine session; en effet, ils pourraient être utiles pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour (Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement).

24. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) n'a pas d'objections contre le libellé actuel de l'ordre du jour provisoire, d'autant qu'il ne sera définitivement adopté qu'à la prochaine session. Il est disposé à appuyer la proposition iranienne tendant à ajouter une subdivision à la question générale suggérée par le Secrétaire général.

25. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) estime que le Conseil ferait mieux de renoncer à la pratique qui consiste à prendre des décisions d'espèce concernant les organisations non gouvernementales et d'examiner la question de ces organisations d'une manière plus générale. Il craint néanmoins de voir l'ordre du jour déjà très chargé de la prochaine session du Conseil encombré d'une question qui risque de provoquer des débats prolongés. Il serait souhaitable de consacrer un examen spécial à la question proposée dans le document E/4323/Add.2 et de renvoyer la question plus générale suggérée par le Secrétaire général à une session ultérieure.

26. La question des rapports du groupe de la Banque mondiale et du FMI a fait l'objet d'une longue discussion à la reprise de la quarante et unième session du Conseil. Etant donné que les rapports ne peuvent être mis à la disposition du Conseil avant d'avoir été soumis pour approbation aux organes directeurs compétents, le groupe de la Banque mondiale et le FMI ont décidé d'envoyer des représentants de rang élevé, capables de renseigner le Conseil sur les questions qui l'intéressent, prendre part à ses travaux lors de la quarante-troisième session.

27. Il ne faut pas exciper du fait que la prochaine session du Conseil aura lieu moins de six semaines après la fin de la présente session pour abroger la règle des six semaines concernant la présentation des documents. Ayant lu la note du Secrétaire général concernant la documentation pour la quarante-troisième session (E/L.1162), M. Blau est consterné par le nombre de documents qui ne seront pas prêts dans les délais voulus. Les représentants ne peuvent remplir correctement leurs fonctions que si les gouvernements sont saisis suffisamment tôt des documents pour être en mesure de les étudier et de donner leurs instructions.

28. Selon M. HUDA (Pakistan), le fait que l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil soit déjà surchargé est sans rapport avec le point de savoir s'il faut ou non inscrire à l'ordre du jour la question proposée dans le document E/4323/Add.2. M. Huda fait siennes les observations du représentant des Etats-Unis concernant la présentation des documents en temps utile.

29. Le PRESIDENT propose que le Conseil adopte les points 1 à 27 de l'ordre du jour provisoire (E/4323), sous réserve des modifications qui pourraient leur être apportées en raison des décisions supplémentaires dont ferait l'objet cette question à la présente session.

Il en est ainsi décidé.

30. Le PRESIDENT suggère que le Conseil adopte la proposition d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil la question intitulée "Transfert à l'Organisation des Nations Unies des responsabilités et des biens de l'Union internationale de secours" (E/4323/Corr.1, par. 3).

Il en est ainsi décidé.

31. Le PRESIDENT suggère que, conformément à la proposition du représentant de l'Iran, le Conseil inscrive à l'ordre du jour provisoire une question

nouvelle intitulée "Relations dans les domaines économique et social entre le Conseil économique et social et les organisations intergouvernementales non rattachées à l'Organisation des Nations Unies: a) rapport du Secrétaire général (E/4342); b) proposition de l'Iran, du Pakistan et de la Turquie (E/4323/Add.2)".

32. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose que le nouveau point soit inséré entre les points 23 et 24 de l'ordre du jour provisoire.

33. M. MUZIK (Tchécoslovaquie) ne voit pas la nécessité des deux subdivisions; on pourrait se contenter de citer les deux documents en question sous cette rubrique, dans l'ordre du jour provisoire annoté.

34. M. S. K. SINGH (Inde) appuie la suggestion du représentant de la Tchécoslovaquie, d'autant plus que l'inclusion de subdivisions pourrait élargir la discussion.

35. M. RAHNEMA (Iran), appuyé par M. AKSIN (Turquie), dit que, par courtoisie envers les trois gouvernements intéressés, la question soulevée par les délégations iranienne, pakistanaise et turque dans le document E/4323/Add.2 devrait être inscrite à l'ordre du jour sous forme d'une subdivision de la nouvelle question proposée. Une telle décision pourrait se prévaloir de nombreux précédents.

36. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie l'inscription des deux subdivisions à l'ordre du jour. Il appuie également l'inscription de la question nouvelle proposée au paragraphe 5 du document E/4323/Add.1, étant entendu qu'elle comprendra l'examen des relations entre le Conseil économique et social et les organisations non gouvernementales, tout particulièrement celles qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil dans les catégories A et B. La liste actuelle de quelque 400 organisations de ce genre, dont un grand nombre ne méritent plus ce statut, doit être révisée. Il s'agit là d'une question que le Conseil devra nécessairement aborder un jour.

37. M. ATTIGA (Libye) appuie l'inscription des deux subdivisions à l'ordre du jour. La liste actuelle d'organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif a besoin d'être révisée, mais il s'agit là d'un problème distinct qui ne doit pas être examiné à propos de la nouvelle question proposée.

38. M. MUZIK (Tchécoslovaquie) n'avait pas l'intention de suggérer d'exclure les subdivisions proposées par les trois délégations; il estimait qu'elles étaient englobées quant au fond dans la nouvelle question proposée et que les deux documents pouvaient être mentionnés dans l'ordre du jour provisoire annoté.

39. M. PEREZ GUERRERO (Venezuela) estime que le Conseil doit examiner les deux documents. Une phrase supplémentaire pourrait être insérée au paragraphe 5 du document E/4323/Add.1 pour préciser que le contenu de la lettre envoyée par les délégations de l'Iran, du Pakistan et de la Turquie sera également examiné au titre de la question nouvelle.

40. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que la proposition iranienne est visée à l'article 10, alinéa e du règlement intérieur du Conseil et doit en conséquence figurer à l'ordre du jour provisoire.

41. Le PRESIDENT propose que le Conseil décide d'inclure la question nouvelle proposée ainsi que ses deux subdivisions.

Il en est ainsi décidé.

42. En réponse à une question de sir Edward WARNER (Royaume-Uni), M. MUZIK (Tchécoslovaquie) dit que le rapport du Comité du programme et de la coordination sera examiné en même temps que l'alinéa a du point 17 de l'ordre du jour provisoire; cependant, l'annotation concernant ce point devrait préciser que le Conseil examinera les rapports du Comité sur la première et la deuxième partie de sa cinquième session.

43. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) espère que le Secrétariat publiera un texte révisé de l'ordre du jour provisoire lorsque celui-ci sera adopté sous une forme définitive, et que les résolutions adoptées par le Conseil à sa quarante-deuxième session seront publiées le plus tôt possible en un même volume.

44. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur l'organisation des travaux de la quarante-troisième session qui est proposée dans la note du Secrétaire général (E/L.1160).

45. M. ATTIGA (Libye) formule l'espoir que le Secrétariat veillera à ce que, dans toute la mesure du possible, des points semblables ou connexes soient examinés ensemble ou à la suite les uns des autres. Il peut être utile, par exemple, d'aborder le point 8 de l'ordre du jour provisoire lorsqu'on en aura fini avec le point 4, étant donné que la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines ont des incidences très nettes sur la planification et les projections économiques. Le point 16, qui a trait au rapport de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR), est également lié à la question des ressources humaines. De la même manière, le point 9 de l'ordre du jour, concernant l'accroissement de la production et de l'utilisation de protéines alimentaires, pourrait devenir une subdivision du point 13 de l'ordre du jour, qui a trait à l'aide alimentaire multilatérale.

46. M. VIAUD (France) présume que le Secrétariat, dans son projet d'ordre du jour révisé, tiendra compte des décisions que le Conseil a prises récemment au sujet du rapport du Comité du programme et de la coordination, des recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi que de toute autre décision qu'il pourra prendre avant la fin de la présente session. Il appuie la proposition du Secrétaire général tendant à ce que les points 17, alinéa d, et 18 soient examinés à la reprise de la session, c'est-à-dire après la session du Comité élargi du programme et de la coordination. D'un point de vue général, les points ayant des rapports entre eux devraient être groupés, comme l'a suggéré le représentant de la Libye, mais M. Viaud fait observer qu'il est d'usage que le rapport de l'UNITAR fasse l'objet d'un point séparé.

47. En ce qui concerne l'ordre dans lequel les points doivent être examinés, le représentant de la France suggère qu'en raison des rapports étroits qu'ils

présentent, les points 9 et 13, ayant trait respectivement à l'utilisation des protéines et à l'aide alimentaire multilatérale, soient examinés l'un et l'autre par le Comité économique pendant la deuxième et la troisième semaine de la session. D'autre part, le Comité de coordination va se réunir pour trois semaines seulement, alors que ses sessions précédentes ont été plus longues; de ce fait, il faudrait que ses séances commencent à la fin de la première semaine, c'est-à-dire avant la fin du débat général. De plus, étant donné l'importance des recommandations du Comité ad hoc d'experts, M. Viaud propose que le Comité de coordination aborde le point 19 pendant la troisième semaine de la session, et les points 3 et 12, qui ont trait respectivement à la Décennie des Nations Unies pour le développement et à l'évaluation, pendant la quatrième semaine. Les recommandations du Comité intérimaire du calendrier des conférences, après avoir été approuvées par le Conseil, vont maintenant être soumises au Comité des conférences de l'Assemblée générale pour que celui-ci prenne une décision définitive; cela doit permettre d'établir plus rapidement le calendrier des conférences.

48. M. MUZIK (Tchécoslovaquie) dit qu'il appuie la proposition du représentant de la France tendant à ce que le Comité de coordination examine les recommandations du Comité ad hoc d'experts pendant la troisième semaine de la session.

49. M. S. K. SINGH (Inde) espère qu'en modifiant l'ordre dans lequel doivent être examinés les points de l'ordre du jour provisoire, on tiendra compte de la question de la coordination du calendrier des conférences et des observations du Comité du programme et de la coordination sur les travaux du Comité ad hoc d'experts.

50. En réponse à une question de M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. HILL (Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations) dit que le Secrétariat prévoit que l'alinéa d du point 17, qui est étroitement lié quant au fond au point 18, sera examiné pour l'essentiel à la session de septembre 1967 du Comité de coordination, le Conseil devant se contenter d'examiner le rapport du Comité à la reprise de sa quarante-troisième session.

51. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) juge préférable que certains aspects essentiels du point 3, intitulé "Décennie des Nations Unies pour le développement", notamment l'étude des principes, directives et lignes d'action énoncés dans le domaine du déve-

loppement et le schéma préliminaire de la stratégie internationale du développement pour les années 1970, soient examinés par le Comité économique plutôt que par le Comité de coordination. Le Secrétariat pourrait insérer une note de bas de page dans l'ordre du jour annoté pour préciser cela. Le Comité de coordination examinerait évidemment les aspects de ce point qui ont trait à la coordination.

52. Le PRESIDENT propose que le Conseil, à la lumière des suggestions qui ont été faites, adopte les recommandations concernant l'organisation des travaux de sa quarante-troisième session qui figurent dans le document E/L.1160.

Il en est ainsi décidé.

Pouvoirs des représentants

53. Le PRESIDENT propose que le Conseil prenne note du rapport sur les pouvoirs des représentants qui participent à sa quarante-deuxième session (E/4384).

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux

54. M. ATTIGA (Libye), appuyé par sir Edward WARNER (Royaume-Uni) et M. VIAUD (France), formule l'espoir que l'on ne continuera pas à retarder les travaux du Conseil en reportant l'examen des points traités par le Comité social jusqu'à ce que les représentants qui ont participé à ses réunions puissent être présents. Le Conseil pourrait, par exemple, se pencher sur le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales (E/4321), qui est prêt depuis le début de la session.

55. Le PRESIDENT fait observer que le rapport mentionné par le représentant de la Libye continue à faire l'objet de consultations. Par ailleurs, c'est aux délégations qu'il appartient de se prononcer sur la question de la participation des représentants au débat consacré aux points examinés par le Comité social.

56. M. VARELA (Panama) propose que le premier point du programme de la séance que le Conseil doit tenir dans la matinée du lundi 5 juin 1967 soit l'examen du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 30.